

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n° 1

Commune d'AOSTE

4.2.d. Document graphique du Règlement

**Secteurs relevant de l'assainissement collectif
ne pouvant être ouverts à l'urbanisation qu'après
mise en conformité du système d'assainissement**

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification simplifiée n° 1 du PLU
en date du 29 septembre 2016.

Le Maire,
Roger MARCEL



Légende



Secteurs relevant de l'assainissement collectif ne pouvant être ouverts à l'urbanisation qu'après mise en conformité du système d'assainissement

Secteur Saint-Didier

